

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 7 MAI 2022

Le 7 mai 2022 à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire par intérim.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur COJON Philippe et Monsieur KORBI Mehdi, absents excusés.

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

N°689: Délibération validant le devis d'URBYCOM pour l'inventaire écologique de la faune et de la flore de la Peupleraie.

Pour valoriser au mieux le site de la peupleraie, il est décidé qu'un inventaire écologique de la faune et de la flore sera réalisé à l'été 2022. La proposition du bureau URBYCOM d'un montant de 11 400€TTC est validée. Il proposera un aménagement cohérent avec l'état actuel du site. Un écologue interviendra durant les travaux notamment pour baliser les zones écologiquement intéressantes.

De plus, pour constituer et obtenir des subventions, ce bureau sera chargé de remplir un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau, pour évaluer les pertes ou les gains fonctionnels engendrés par le projet d'aménagement, avec impact sur les milieux aquatiques et biologiques.

N°690 : Travaux

- Sur les conseils de MSE Ingénierie, maître d'œuvre lors des marchés de travaux d'optimisation énergétique et structurel de l'école, le secrétariat de mairie et la salle d'activités, il n'est pas possible de libérer les cautions bancaires de l'entreprise EGC, vu que l'intervention trop tardive de cette entreprise ne permet pas, au vu des températures actuelles, de contrôler le fonctionnement et la bascule automatique avec l'enclenchement de la chaudière en cas de besoin sur la période hivernale. Les enregistrements seront réalisés aux premières températures favorables à ces tests. De plus, EGC devra effectuer une proposition de maintenance annuelle.
- La procédure de reprise des concessions perpétuelles étant complète et terminée, le devis de Distrigranit d'un montant global de 25 632€TTC pour la reprise de 14 concessions est validé, ainsi que la pose d'un caveau d'attente évaluée à 1 297€TTC. La création d'un ossuaire au prix de 2 722€TTC sera complétée par la pose d'une dalle granit de 5cm d'épaisseur avec l'inscription « ossuaire » estimée à 1 165€TTC.
- L'entreprise THELLIER assainissement a fini les travaux d'assainissement de l'école. Suite au terrassement, du gazon sera ressemé devant la salle d'activités.

N°691: Divers

- Les prix de l'électricité ont été multipliés par 3. Pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36KVA, la FDE ne pourra pas obtenir des tarifs compétitifs en janvier 2023. Sur les conseils de la FDE, la commune choisit de souscrire un contrat aux tarifs réglementés plafonnés par l'Etat.
- La commune a reçu l'accord de subvention du Département d'un montant de 131 280€ pour la dernière partie de la 1^{ère} phase des travaux de restauration de l'église. Cependant le conseil constate que le chantier n'avance plus et que les entreprises n'étaient pas présentes lors de la dernière réunion de chantier.